



Règlement d'utilisation des bateaux

1. Le présent règlement s'applique à tous les membres du Club d'Aviron Vézenaz, (sections Compétition et Loisirs) qui s'engagent à le respecter.
2. Le présent règlement a comme buts principaux :
 - d'assurer au maximum la sécurité des rameuses et rameurs
 - de respecter et ménager le matériel
3. Les rameuses et rameurs sont classé(e)s en 4 catégories en fonction de leur niveau.
4. Chaque rameuse/rameur est informé(e) de la couleur de son niveau.
La liste des noms avec les couleurs correspondantes est affichée au club.
5. Chacune des couleurs correspond à une catégorie de bateaux que la rameuse/le rameur est autorisé(e) à utiliser.
La liste des bateaux avec leur couleur est affichée au club:

Rouge Compétition Accès aux bateaux de la Compétition

Vert Niveau 1 Accès aux

- yolettes
- bateaux d'initiation (planches)
- doubles larges

Jaune Niveau 2 Accès aux

- bateaux verts +
- bateaux fins

Noir Niveau 3 Accès aux

- bateaux verts +
- bateaux jaunes +
- skiffs

6. Le passage d'une catégorie à une autre doit être validé par l'entraîneur principal, moyennant un test d'aptitude.
7. **IMPORTANT:** Règle concernant la composition des équipages

Double jaune —> 2 rameuses/rameurs jaune/noir

NB: 1 rameuse/rameur vert est toutefois autorisé(e) à ramer avec 1 rameuse/rameur noir (0 + 0)

Triple jaune —> 3 rameuses/rameurs jaune/noir

NB: au maximum 1 rameuse/rameur vert est toutefois autorisé(e) à ramer en présence d'
au moins 1 rameuse/rameur noir

(0 + 0 + 0)
(0 + 0 + 0)

Quatre jaune —> 4 rameuses/rameurs jaune/noir

NB: Au maximum 2 rameuses/rameurs vert sont toutefois autorisé(e)s à ramer en présence d'
au moins 2 rameuses/rameurs noir

(0 + 0 + 0 + 0)
(0 + 0 + 0 + 0)
(0 + 0 + 0 + 0)
(0 + 0 + 0 + 0)

8. En cas de dégâts, la (les) personne(s) responsable(s) est (sont) tenue(s) de payer les frais de réparation.

Le Comité, Vézenaz, 01.12.20